

Vie Associative

REF : DVARI2012013

Signataire : CR/CS

Séance du Conseil Municipal du 12/07/2012

RAPPORTEUR : Tedjini-Michel MAÏZA

OBJET : Remboursement des frais de mission exposés pour la participation à l'assemblée générale de l'association Energy Cities

EXPOSE :

Energy Cities est l'association européenne des autorités locales qui inventent leur futur énergétique. Elle a pour principaux objectifs de renforcer notre rôle et nos compétences dans le domaine de l'énergie durable, représenter nos intérêts et peser sur la politique et les propositions des institutions de l'Union européenne dans les domaines de l'énergie, de la protection de l'environnement et des politiques urbaines et de développer et promouvoir nos initiatives par des échanges d'expériences, des transferts de savoir-faire et le montage de projets communs.

La ville a adhéré à l'association suscitée par délibération n°123 du 23 juin 2010.

L'assemblée générale annuelle de l'Energy Cities s'est tenue le 10 mai 2012 à GUIMARAES (Portugal).

La commune s'étant fait représenter par l'adjoint au maire délégué à l'environnement lors de cette assemblée générale, il convient donc de prendre en charge les frais de transport aller-retour, d'hébergement et de restauration de monsieur Tedjini-Michel MAÏZA.

Il est demandé au conseil municipal de prendre en charge les frais occasionnés par le déplacement de monsieur Tedjini-Michel MAÏZA.

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative
et des Relations Internationales**

Vie Associative

REF : DVARI2012013

Signataire : CR/CS

**OBJET : Remboursement des frais de mission exposés pour la participation à
l'assemblée générale de l'association Energy Cities**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération n°123 du 23 juin 2010 décidant de l'adhésion de la commune d'Aubervilliers à l'association Energy Cities ;

Considérant que l'association s'est réunie le 10 mai 2012 à Guimaraes (PORTUGAL), pour son assemblée générale annuelle, et que la Commune y était représentée par Tedjini-Michel MAÏZA, Maire adjoint délégué à l'environnement et aux économies d'énergie :

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE la prise en charge des frais de transports et de séjour de Monsieur Tedjini-Michel MAÏZA à l'occasion du voyage effectué à Guimaraes (Portugal) pour participer à l'assemblée générale de l'association Energy Cities entre le 9 et 11 mai 2012. Les frais de transport feront l'objet d'une prise en charge directe et les frais de séjour seront remboursés sur la base des indemnités journalières de 160 € prévues par l'arrêté du 6 juillet 2006 susvisé pour les missions temporaires en Portugal.

DIT que le remboursement sera inscrit au budget municipal de 2012 sur l'imputation : 602-6532-021

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 20/07/2012

Publié le : 19/07/2012

Certifié exécutoire le : 20/07/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué